

# APPEL D'OFFRES

Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) Collective

## Métier de la Productique

### Conducteur de machines à commande numérique

Secteur géographique : BASSIN DE DOLE (39)

#### UIMM Franche-Comté Action 2019

Date de lancement : 28/02/2019

Date de clôture : 14/03/2019

Date de décision : 15/03/2019



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



# Sommaire

<b>Contexte du projet</b> .....	<b>3</b>
Porteur .....	3
Co-financeurs .....	3
Contexte du projet.....	3
<b>Objectifs</b> .....	<b>4</b>
Objectifs généraux .....	4
Contenu attendu .....	4
Publics visés .....	4
<b>Organisation de la formation</b> .....	<b>5</b>
Période de formation .....	5
Nombre de session .....	5
Durée .....	5
Lieux .....	5
Nb stagiaires.....	5
Méthode pédagogique attendue .....	5
Modalité de mise en œuvre des prestations .....	5
<b>Obligations du prestataire dans le cadre de la collaboration avec Pôle Emploi</b>	<b>6</b>
Obligations .....	6
<b>Obligations du prestataire dans le cadre des cofinancements</b> .....	<b>6</b>
Obligations .....	6
<b>Autres modalités</b> .....	<b>7</b>
Conditions d'annulation de l'action de formation .....	7
Dispositions et exigences particulières .....	7
<b>Modalités de réponse</b> .....	<b>7</b>
Date de clôture .....	7
Interlocuteurs .....	7
<b>Critères de sélection</b> .....	<b>7</b>
Critères .....	7



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



## Contexte du projet

**Porteur** UIMM FRANCHE-COMTE

**Co-financeurs** OPCAİM, Région Bourgogne-Franche-Comté, Pôle-Emploi

## Contexte du projet

L'UIMM FRANCHE-COMTE a détecté un besoin de personnel sur les métiers de l'usinage, dans les entreprises du bassin d'emploi de DOLE (39).

Le territoire concerné compte plusieurs entreprises de mécanique générale touchées par une pénurie de personnels qualifiés. Il est donc nécessaire de renforcer les équipes en production pour leur permettre de maintenir et pérenniser leur activité.

Ces difficultés de recrutement s'expliquent, notamment, par un manque d'attractivité des métiers proposés auprès des jeunes en orientation, une pyramide des âges vieillissante et à un manque d'anticipation de certaines entreprises dans le cadre de leur gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

A cet effet, à l'issue du parcours POE, la branche métallurgie offre la possibilité aux bénéficiaires d'accéder à un emploi par le biais d'une embauche directe ou d'un contrat en alternance.

## Objectifs

### Objectifs généraux

Les bénéficiaires pourront acquérir une pré-qualification dans le domaine de l'usinage qui leur permettra, soit d'accéder à un emploi directement, soit de poursuivre sur un contrat de professionnalisation pour obtenir une qualification dans ce domaine d'activité.

Les bénéficiaires de la formation qui se seront positionnés sur ce métier en tension devront à l'issue de la formation avoir acquis des savoir-faire techniques de base sanctionnés par un ou plusieurs blocs de compétences, CCPM ou CCPI (certifications de la branche).

Un comité de pilotage constitué de représentants du Pôle Emploi, du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, de l'UIMM Franche-Comté, de l'ADEFIM Franche-Comté et de l'organisme de formation retenu sera obligatoirement programmé au lancement de l'action et à mi-parcours. Une autre réunion se tiendra à la fin de l'action en POE Collective pour en faire un bilan et réfléchir à des pistes d'amélioration si nécessaire. Toute autre réunion pourra être organisée à la demande de l'un des membres du Comité de pilotage.

### Contenu attendu

- **Formation technique de base** sur un parcours en usinage : métrologie, lecture de plan, technologie d'usinage, contrôle qualité.
- **Formation pratique de base** : initiation à l'usinage de pièces sur machines conventionnelles et machines à commande numérique.
- **Validation** : Attestation de formation, bloc(s) de compétences, CCPM, CCPI



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



Mais aussi :

- **Une phase d'accueil (4 heures) pour** que le règlement intérieur du centre de formation et les termes du contrat des bénéficiaires de la formation soient rappelés. Durant cette phase, les enseignements de la formation seront également présentés. L'UIMM Franche-Comté sera invitée à y participer.
- **Bilan et évaluation** : un bilan de l'action en présence des bénéficiaires et d'un ou plusieurs représentants de l'UIMM Franche-Comté, permettra de faire le point sur les compétences et projets professionnels des stagiaires.
- L'évaluation prévue à la fin de la formation pourra déboucher, le cas échéant, sur une proposition de formation complémentaire qualifiante ou non, répondant aux besoins du stagiaire et à la demande de l'entreprise.
- **Publics visés** : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi à la date du démarrage de l'action de formation, indemnisés ou non.



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



## Organisation de la formation

**Période de formation :** Démarrage de l'action début avril 2019.

**Durée :** 399 heures, soit 57 jours (dont 329 heures maximum de formation et 70 heures de stage)

**Lieu :** bassin d'emploi de Dole

**Nb stagiaires :** 8 à 12

### Méthode pédagogique attendue :

La pédagogie devra favoriser l'animation collective tout en s'adaptant aux attentes individuelles. La formation devra alterner des apports théoriques et pratiques.

L'organisme retenu sera en mesure de mettre à disposition des stagiaires du matériel, des outils et un parc machines en état de fonctionnement, représentatif des technologies actuelles utilisées dans les entreprises bénéficiaires de l'action.

### Modalités de mise en œuvre des prestations :

Les actions proposées devront être mises en œuvre par l'organisme de formation selon les principes suivants :

- Evaluation des prérequis : une évaluation du niveau de chaque stagiaire pour l'individualisation de leur parcours
- Formation théorique et pratique
- Evaluation et validation des acquis de la formation en mobilisant les outils de certification de la branche

## Obligations du prestataire dans le cadre de la collaboration avec Pôle Emploi

- Evaluer les demandeurs d'emploi orientés par les prescripteurs et susceptibles de participer au dispositif.
- Transmettre à l'ADEFIM Franche-Comté, à Pôle Emploi et au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, au moins 15 jours avant le démarrage de la formation, la liste nominative des demandeurs d'emploi sélectionnés en partenariat avec l'UIMM Franche-Comté, ainsi que leur profil au regard de la formation notamment en vue de vérifier que les candidats sont bien inscrits en qualité de demandeur d'emploi.
- Transmettre, dans des délais raisonnables, à Pôle Emploi :
  - Les informations nécessaires à l'établissement de l'indemnisation en AREF, de la RFPE et du versement AFAF
  - Les états de présence mensuels à l'appui du versement de l'AREF et de la RFPE
  - La déclaration en cas d'accident de travail

## Obligations du prestataire dans le cadre des cofinancements

Tout organisme pré sélectionné en vue de la réalisation d'actions de formation comprises dans ce périmètre est tenu de se conformer aux obligations suivantes :

- Publicité de l'intervention des financeurs auprès de l'ensemble des participants
- Production, en accompagnement de chaque facture émise, de l'ensemble des pièces justificatives non comptables relatives aux actions réalisées, telles que des feuilles d'émargement signées matin et après-midi par le formateur et les stagiaires, les attestations de formation cosignées par le stagiaire ou tout autre livrable permettant d'attester la conformité des prestations fournies (exemple : affiches utilisées, photos des salles de formation, supports pédagogiques...)
- Saisie avant le démarrage de chaque session des informations :
  - dans le CARIF-OREF (session de formation)
  - dans KAIROS (entrées, assiduité)

Déclinaison de la communication de la Branche métallurgie sur « La fabrique de l'avenir », selon les prescriptions du service communication de l'UIMM Franche-Comté.

## Autres modalités

### Conditions d'annulation de l'action de formation :

L'UIMM Franche-Comté se réserve le droit d'annuler les actions de formation programmées en cas de défaillance totale ou partielle des cofinancements.

### Dispositions et exigences particulières

- L'organisme de formation doit être référencé au sein du Datadock et remplir toutes les conditions légales et réglementaires d'accueil de stagiaires.
- Période de formation : avril à juillet 2019
- L'action se déroule dans les locaux de l'organisme ou des locaux adaptés aux objectifs de la formation loués ou mis à disposition
- La présence des stagiaires doit être tracée par ½ journée sur feuilles d'émargements différentes signées également par les formateurs



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



## Modalités de réponse

**Date de clôture** : le 14/03/2019 à 17 heures.

### Interlocuteur :

Les réponses doivent impérativement parvenir par voie postale, en courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous :

UIMM FRANCHE-COMTE

Mme Rabha HANOUNI 5A, rue Bougauld - BP 59 - 39107 DOLE Cedex

## Critères de sélection

L'organisme prestataire sera sélectionné par l'UIMM Franche-Comté sur les critères suivants par rapport au respect du contenu de la réponse au regard de l'appel d'offres:

- Descriptif des prérequis préconisés par l'organisme
- Conditions de mise en œuvre des évaluations pré-formatives
- Moyens, outils et méthodes pédagogiques
- Détail et adéquation du programme de formation aux objectifs et publics visés
- Détail et adéquation du mode d'évaluation et de validation des acquis
- Pertinence du calendrier
- Conditions tarifaires
- L'organisme de formation doit être reconnu dans le domaine de formation et avoir un numéro d'agrément à jour et être référencé au sein du Datadock.



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

